



ancenis-saint-gereon.fr

## DÉCISION MUNICIPALE N°2025-027 Abonnements Adobe Créative Cloud, Adobe Stock et Acrobat Pro - Service communication

### LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22,

**VU** la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

**VU** la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'abrogation de la décision N°2024-21 portant sur le contrat d'abonnement Adobe Créative Cloud et Adobe Stock à compter du 11 février 2025

**CONSIDÉRANT** le besoin de souscrire à un nouvel abonnement « Acrobat Pro » et de poursuivre l'abonnement aux licences Adobe « Créative Cloud » (logiciels de PAO) et « Adobe Stock » (banque d'images et d'illustrations) ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** de renouveler pour la ville d'Ancenis-Saint-Géréon l'abonnement aux deux licences « Créative Cloud » et l'abonnement Adobe Stock et de souscrire à une licence Acrobat Pro avec la société Adobe, sise 4-6 Riverwalk – City West Business Campus – Saggart, Dublin 24 – Ireland

**Article 2 :** le montant annuel d'une licence Créative Cloud s'élève à 1115,85 € TTC. Le prix de l'abonnement Adobe Stock est de 431,86 € TTC. Le prix de l'abonnement Acrobat pro s'élève à 345,46 € TTC. Ces prix s'entendent pour une durée d'un an à compter du 13 février 2025, renouvelable trois fois par reconduction tacite.

**Article 3 :** Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

**Article 4 :** la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 05/02/2025  
Le maire,  
**Rémy ORHON**





# Renewal Order

**ANNIVERSARY DATE:**

Feb 11, 2025

**RENEWAL ORDER:**

AB05080500002CFR

**CURRENT TOTAL:**

3,009.04 EUR annual Incltax

**RENEWAL TOTAL:**

3,009.04 EUR annual Incltax

During the Renewal Period, partial renewals, adjusting license quantity and cancel plan are possible. Changes will be applied on the anniversary date of Feb 11, 2025. A maximum of 1000 licenses can be added per product for renewal.

NAME	CURRENT QTY	RENEWAL QTY	SUBTOTAL
 Acrobat Pro OfferId: Z395T5AE8BDE7FABE10ED136FCB3525   345.46 annual per license	1	<input type="text" value="1"/>	345.46 EUR
 Tour Creative Cloud OfferId: C745EBCTCXC61CFB0A9CB221D9251E98   1175.86 annual per license	2	<input type="text" value="2"/>	2,231.72 EUR
 St Adobe Stock - 10 fichiers par mois OfferId: 5DC87A9B9290808CAEAS55054189F96   431.86 annual per license	1	<input type="text" value="1"/>	431.86 EUR

Accusé de réception en préfecture  
044-200083228-20250207-2025dec027-AU  
Reçu le 07/02/2025